

Compte-rendu du Comité Technique Local  
Du 8 Janvier 2019  
Solidaires Finances Publiques

Représentants de l'administration

M. MORICEAU  
M. JOUVE  
M. ORLIANGES  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GIGUET

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)  
M. GALLOT - S.F.P. (T)  
M. GRIFFAULT - S.F.P. (S)  
M. MOISSINAC - F.O. (T)  
Mme BOURGADE - F.O. (T)  
M. DEJOU - F.O. (S)  
M. HINDERSCHID - C.G.T. (T)  
M. BRUN - C.G.T. (T)  
M. VEYLET - C.G.T. (S)  
M. TEUILLIERAS - C.G.T. (S)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30, M. LAROUSSINIE est secrétaire-adjoint.

Loïc GALLOT fait une déclaration liminaire commune au nom de l'intersyndicale des finances publiques du Cantal :

« Monsieur le Président,

*Emmanuel Macron a fait ses annonces pour tenter de mettre fin à la colère sociale exprimée depuis 2 mois. Mais pas de surprises : quelques mesurette sociales, une fausse «augmentation» de 100 euros brut par mois du SMIC qui intègre la hausse légale et déjà annoncée de 1,8 % prévue en janvier et qui sera financée par l'État (donc par le budget et la suppression des cotisations patronales !), une prime exceptionnelle au bon vouloir des employeurs mais pas de L'État-employeur, une exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, et l'annulation de la hausse de la CSG pour 2019 pour les retraité-es qui gagnent moins de 2000 euros.*

*Ces annonces sont loin de constituer un tournant dans la politique de ce gouvernement. Emmanuel Macron fait semblant d'oublier qu'il a accentué les politiques néolibérales qui avantagent les entreprises et les plus riches, au détriment de l'intérêt général, au détriment des plus précaires, des femmes, chômeurs, retraités, et de la jeunesse.*

*Aucun tournant majeur n'a été pris, et c'est encore le budget de l'État qui est mis à contribution, tandis qu'aucune contrainte n'est mise sur les entreprises, les grandes fortunes, puisque ni le CICE (40 milliards), ni la suppression de l'ISF, ni la flat tax pas plus que la baisse de l'impôt sur les sociétés ne sont mis en cause ! **La question d'une juste répartition des richesses est totalement évincée.***

*Rien de global pour les salaires, les pensions ou les minimas sociaux, rien pour les revendications lycéennes, rien pour la transition écologique, rien pour le re-développement des services de proximité ou des transports en commun, rien pour la fonction publique... tandis que la réponse répressive et autoritaire est maintenue avec vigueur. Pire, elle est accentuée !*

*Dans la lignée du rapport de la Cour des comptes paru en juin dernier et du rapport CAP 2022 sorti durant l'été, la loi de finances 2019 prévoit la suppression de 2130 emplois au sein de la DGFIP. Nous sommes assurément rentrés dans une nouvelle phase qui vise à détruire méthodiquement le réseau de la DGFIP.*

*Nous voici donc convoqués aujourd'hui comme chaque année pour le traditionnel « CTL Emplois », que l'on devrait plutôt qualifier de « CTL suppressions d'emplois ».*

## ***11 EMPLOIS DETRUIITS dans le Cantal en 2019 !***

*En ce début d'année et alors que Gérald Darmanin en appelle à la mobilisation des agents pour assurer la « réussite du Prélèvement à la Source », les directions locales réunissent les comités techniques afin d'annoncer le cru 2019 des destructions d'emplois.*

*2 130 emplois seront supprimés en 2019 à la DGFIP, s'ajoutant aux 40 000 suppressions depuis vingt ans dans les sphères fiscale, comptable et foncière. À notre connaissance, nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement. C'est un triste record dont les agents et les usagers se seraient bien passé.*

*Est-ce à dire que dans l'esprit de nos dirigeants nombre de missions et de collègues ne sont pas utiles ? Comment expliquer autrement cet acharnement contre la DGFIP ? Plusieurs ministres nous ont dit : « Ne vous inquiétez pas, la DGFIP est au cœur de la république ». Mais nous n'avons jamais rencontré de médecin qui explique que, pour aller mieux, il faut pratiquer la saignée.*

*Pourtant, c'est le choix qui est fait année après année par les gouvernements successifs : celui d'affaiblir le cœur de la République. Dans cette période où la demande citoyenne d'égalité et de justice fiscale se fait entendre, on ne peut comprendre ces choix.*

*2130 emplois supprimés quand notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, quand elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal (fraude et évasion fiscale annuelles estimées à 100 milliards d'euros) et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !*

*Cela signifie que les restructurations vont se multiplier, que le service public va être davantage désorganisé, soumis à la seule règle de l'austérité et que la mise en pièce des droits des agents est programmée.*

*Pour le Cantal ce seront 11 emplois qui seront rayés de la carte.*

*Hors de toute préoccupation sur le contenu du service public, les restructurations engagées à marche forcée servent essentiellement une doctrine : celle de la destruction*

*de l'emploi public, à sacrifier sur l'autel de la « réduction des dépenses publiques » chère à l'équipe gouvernementale.*

*L'arithmétique directionnelle reste toujours aussi particulière : lorsque des services sont regroupés  $2+1 = 2$ .*

***Nous ne participerons donc pas à la discussion et voterons contre ce projet de destruction d'emplois.***

*Nous savons depuis longtemps que nous n'avons rien à attendre de la direction locale qui se cache derrière le principe de loyauté pour se dégager de ses responsabilités et renvoyer aux agents la responsabilité des difficultés en leur assénant qu'ils et elles doivent S'ORGANISER, faire des arbitrages etc.*

*Car, au-delà des mines de circonstance que les directions affichent à longueur d'année, on serait en droit d'attendre que les directeurs nous rejoignent pour combattre cette logique destructrice que nous subissons depuis 17 ans. La « compréhension, l'empathie et la compassion », à l'évocation des difficultés que connaissent les collègues et les services relèvent plus de l'hypocrisie que de la sincérité. »*

M. MORICEAU observe qu'il est difficile d'arriver à un accord, c'est évident.

Il appliquera sans désobéir une décision parlementaire qui n'a rien d'illégal, il ne remettra pas en cause la démocratie participative.

C'est le parlement, plus que le gouvernement, qui décide de nos moyens.

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2018**

Le P.V. est adopté sans observation.

### **2) La situation des emplois – PLF 2019**

M. MORICEAU fait la présentation du PLF 2019 qui est en hausse par rapport à l'année écoulée.

En 2019, la DGFIP doit donc supprimer 2130 postes, pour notre direction ce sera 11 emplois :  
- 5 B et - 6 C.

M. MORICEAU présente son projet selon plusieurs axes :

- départ de LOGISENS à la comptabilité privée (- 1 B et -1 C) ;

- réduction de la dette publique (- 4 B et -4 C).

- rebasage du Tagerfip, c'est à dire rapprocher les emplois théoriques avec les emplois effectifs.  
En clair, on ne compense plus les temps partiels (- 1 C).

- redéploiement d'emplois :

un emploi A du SIP-SIE de St-Flour est transféré au SPFE d'Aurillac, les 2 postes B CSP du SIP d'Aurillac et le poste B CSP du SIP-SIE de St-Flour sont transférés au PCRP d'Aurillac.

M. MORICEAU ajoute qu'il a tenu compte des départs en retraite et qu'il a épargné les petites structures.

La déclinaison des suppressions de postes pour notre direction est donc la suivante :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
<b>Direction</b>			- 2		<b>- 2</b>
<b>Trésorerie Aurillac Banlieue</b>			- 1	- 1	<b>- 2</b>
<b>SIP-SIE Mauriac</b>			- 1		<b>- 1</b>
<b>CDIF</b>				- 1	<b>- 1</b>
<b>Trésorerie de Saignes</b>				- 1	<b>- 1</b>
<b>SIP Aurillac</b>			- 2	- 1	<b>- 3</b>
<b>PCR</b>			- 1 / + 3		<b>+ 2</b>
<b>SIP-SIE Saint-Flour</b>		- 1	- 1	- 1	<b>- 3</b>
<b>SPFE</b>		+ 1		- 1	<b>/</b>
<b>Total DDFIP</b>		<b>/</b>	<b>- 5</b>	<b>- 6</b>	<b>- 11</b>

Suivant la position annoncée dans la déclaration liminaire, les représentants du personnel refusent de participer au débat, les suppressions d'emplois sont insupportables, peu importe leur localisation.

Les élus sont convoqués jeudi 17 janvier prochain pour un deuxième vote.

### **3) Les ponts naturels 2019**

M. JOUVE propose 2 dates de ponts naturels compte tenu du calendrier.

Il n'y a pas eu de consultation car deux dates semblaient se dégager de façon formelle, le calendrier 2019 présente plus de « viaducs » que de ponts naturels.

Ainsi les vendredi 31 mai et 16 août 2019 sont proposés.

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques et FO votent pour (4).  
les élus CGT votent contre (2).

### **4) La généralisation du télétravail**

Mme GIGUET, référente télétravail de notre DDFIP, présente la note RH2C/2018/07-5260 du 10 décembre 2018 qui généralise le télétravail à domicile au sein de la DGFIP.  
Notre direction expérimentatrice depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 compte actuellement 5 télétravailleurs.

Le télétravail pourra concerner 5 télétravailleurs supplémentaires soit un maximum de 10 personnes, le déploiement se fera de façon progressive en fixant un plafond de 10 % de télétravailleurs par rapport aux effectifs de chaque direction, applicable à une échéance de 3 ans.  
Le télétravail peut se faire sur 1,2 ou 3 jours hebdomadaires maximum.

Les autorisations de télétravail pour des situations médicales graves ou sociales difficiles seront accordées en dehors de ces contingents.

Une campagne de recensement sera lancée prochainement, la demande étant renouvelable chaque année après avis des chefs de services et de la direction.

Les modalités pratiques restent inchangées, le candidat doit être équipé d'une ligne téléphonique, d'un accès internet et pouvoir disposer d'un espace de travail à domicile répondant aux règles de sécurité électrique.

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques et FO s'abstiennent (4).  
les élus CGT votent contre (2).

Les élus Solidaires Finances Publiques ne s'opposent pas au télétravail mais restent prudents par rapport à certaines annonces gouvernementales, notamment le télétravail qui deviendrait obligatoire en cas d'arrêt maladie.

## **5) Questions diverses**

M. MORICEAU annonce que la 2ème conférence nationale de l'immobilier public a siégé le 6 décembre dernier. Dans le cadre du programme 348 qui concerne la rénovation des cités administratives, 3 dossiers ont été retenus : Agen, Bordeaux et Aurillac.

Notre DDFIP a été associée de façon technique, sur un dossier dont la maîtrise relève du SGAR le Lyon.

Mais quels travaux sont à envisager dans des locaux lourdement rénovés il y a 2-3 ans ?

Pour les élus Solidaires Finances Publiques, il serait peut-être opportun de repenser l'accueil du bâtiment Q.

M. MORICEAU ajoute que notre direction a été autorisée à recruter un agent C handicapé pour le mois de juin.

Enfin, notre directeur a écrit au maire d'Aurillac et au président de la CABA au sujet des nuisances liées à la circulation et au stationnement moteur tournant des bus autour de la place de paix.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h30.